

Avis adopté à la séance plénière du 9 décembre 2020

## Le travail à domicile auprès des personnes vulnérables : des métiers du lien

### Déclaration du groupe des Associations

Les métiers du service à la personne ont une place toute particulière : ils nous concernent toutes et tous. Parce que nous avons tous un proche vulnérable ou que nous le serons tous peut-être un jour ou à un moment donné. Or nous confions nos proches vulnérables et potentiellement nous-même, à des professionnels que nous laissons collectivement dans la fragilité et la précarité.

Les métiers du « prendre soin » ont émergé des forces d’engagements de la société, celles des familles, des proches aidants, des entourages, des engagements bénévoles. Le combat de leur professionnalisation a été porté par ces forces d’engagement notamment associatives. Et ce combat, il s’agit de le mener jusqu’au bout. Toutes les préconisations de cet avis vont dans ce sens et nous les soutenons toutes : pour une meilleure reconnaissance des métiers et des compétences, notamment par la VAE, une convergence des droits, une sortie des temps partiels subis, une amélioration des formations et des rémunérations.

Il fallait dans l’effort historique de professionnalisation, distinguer l’intervention professionnelle de la sphère domestique ou des vocations caritatives, pour qu’elle trouve sa pleine légitimité. L’avis rappelle ce combat et le considère toujours d’actualité en analysant le manque d’attractivité des « métiers du lien » au fait qu’ils soient encore assimilés à ces forces d’engagement gratuites dans la représentation collective.

Mais les temps changent dans le sens des combats d’associations comme les Petits frères des pauvres ou AIDES qui portent un regard sociétal sur la vulnérabilité et promeuvent les richesses et expertises humaines portées en complémentarité par les bénévoles et les salariés. Aujourd’hui l’articulation des professionnel.le.s du prendre soin avec les proches aidants est devenue une priorité, parce que les familles apportent leur soutien d’autant mieux qu’elles bénéficient de professionnelles et professionnels qui se coordonnent avec elles et parce que les interventions professionnelles se compliquent singulièrement si les proches aidant s’épuisent.

De même, la complémentarité des professionnels du lien avec les forces d’engagement qui maintiennent et font vivre le lien social avec les personnes vulnérables (personnes de l’entourage, volontaires, bénévoles associatifs, etc.) est devenue essentielle. Nous l’avons mis en lumière dans l’avis du CESE sur l’isolement social, la crise sanitaire n’a fait que le confirmer.

L’avis préconise de mieux arrimer les métiers du « prendre soin » aux métiers du soin et le groupe des associations le soutient. Mais il oublie de préconiser de mieux arrimer les métiers du « lien » aux entourages qui en sont producteurs et nous le regrettons. L’évolution de la représentation collective des métiers du lien dépend pourtant de l’effectivité et de la qualité de ces complémentarités.

Tout en regrettant ce manque, le groupe des associations soutient toutes les préconisations de l'avis, elles sont toutes importantes. Nous en mettrons deux en lumière :

- La préconisation n°2 qui encourage les formes collectives de travail, les équipes d'aide à domicile autonomes sur un territoire. Cette préconisation donne une direction d'avenir qui permettrait de redonner sens aux métiers et de fidéliser les professionnel.le.s tout en réduisant les déplacements, comme indiqué dans la préconisation n°12.

- Et la première préconisation (pour finir par le commencement) : elle concerne le temps d'accompagnement qu'il faut reconnaître et garantir aux professionnel.le.s. Comment en effet prendre soin d'une personne sans avoir le temps minimum pour nouer une relation avec elle, la comprendre, l'accompagner dans la préservation de son autonomie et s'adapter aux évolutions de son environnement ?

Le groupe des associations a remercié la rapporteure ainsi que l'ensemble de la section et a voté cet avis.